



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 4 FEVRIER 2025 A 20H00

Le 4 février 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 29 janvier 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaients présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Séverine BUSSON (pouvoir à Naïma FERROUDJI), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Karla AREL (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Eléonore MORENO (pouvoir à Alice SEBBAG), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Philippe ROGER), Patricia BARTOLI (pouvoir à Michelle BOUCHON), Norman PANTER (pouvoir Marc LE MEUR), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Quentin CHOLLET (pouvoir Marie-Noëlle ROLLY).

#### Absents Excusés :

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39  
présents : 27  
représentés : 12  
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Naïma FERROUDJI est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

**Délibération n°25-16**

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Juridique

Affaire suivie par : Romain BENOIT

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE « CUISINE D'ICI »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°25-15 du 4 février 2025, portant création d'un syndicat mixte ouvert « CUISINE D'ICI » pour la restauration collective et résiliation de la convention d'entente intercommunale pour la production de repas,

VU les statuts du syndicat mixte ouvert « CUISINE D'ICI »,

**CONSIDERANT** la volonté des communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, La Norville, Cheptainville, Villiers-sur-Orge, Avrainville et Longpont-sur-Orge, ainsi que du centre communal d'action sociale (CCAS) de Sainte-Geneviève-des-Bois de créer un syndicat mixte ouvert destiné à assurer le service public de la restauration collective,

**CONSIDERANT** qu'au regard de l'article 6.1 des projets de statuts, la commune doit désigner quatre membres titulaires et quatre membres suppléants au Comité Syndical,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**CONSTATE** que l'unanimité du conseil municipal souhaite procéder à un vote à main levée.

**DESIGNE**, pour siéger au Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert « Cuisine d'Ici » les représentants suivants :

1. M. Frédéric PETITTA
2. M. Philippe ROGER
3. M. Mohammed ZAOUI
4. Mme Marie-Noëlle ROLLY

**DESIGNE**, pour siéger au Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert les représentants suppléants suivants :

1. Mme Marie-Dominique CRIBIER
2. M. Philippe DECOMBLE
3. Mme Nathalie VASSEUR
4. Mme Mélanie SCHLATTER

**DIT QUE** les fonctions de délégué titulaire ou suppléant de la commune au Comité Syndical, ainsi que de membre du Bureau sont exercées à titre gratuit.

**AUTORISE** le Maire ou son adjoint délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE**

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.



**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération